



Rapport du président de jury

Concours d'Assistant socio-éducatif

Spécialité Assistant de service social

Session 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Le conventionnement	3
Les conditions d'accès	3
Les dates	3
L'ADMISSION	3
Les postes, admis à concourir, présents et admis.....	3
L'épreuve orale.....	4
Les moyennes et notes.....	4
L'évaluation de l'épreuve orale	4
Les candidats ayant suivi la formation CNFPT	5
Le seuil d'admission.....	4
LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION	5
Les inscrits, présents, admissibles et admis	5
Le profil des candidats.....	6
CONCLUSION.....	7

INTRODUCTION

Le jury du concours d'Assistant socio-éducatif (spécialité assistant de service social) est composé de 6 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées)

Le conventionnement

Le concours d'Assistant socio-éducatif (spécialité assistant de service social) est organisé par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France et les Centres départementaux de gestion de la Région Centre / Val-de-Loire.

Les conditions d'accès

Les conditions d'accès au grade d'Assistant socio-éducatif (spécialité assistant de service social), ainsi que les conditions d'organisation de l'épreuve sont régies par les textes réglementaires suivants :

- le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2023 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatif,

Les dates

Opérations	Dates
Inscriptions	9 avril au 15 mai 2024
Dépôt des dossiers	23 mai 2024
Épreuve orale	2, 3, 7, 8, 9 et 10 octobre 2024
Jury d'admission	14 novembre 2024

L'ADMISSION

Les postes, admis à concourir, présents et admis

Nombre de postes	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'entretien	Nombre d'admis
545	905	697	385

L'épreuve orale

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

Les moyennes et notes

Moyenne de l'ensemble des candidats	Note La + élevée	Note La + faible	Nombre de notes éliminatoires
11,98	20	0,75	42

L'évaluation de l'épreuve orale

Les retours sont diversifiés avec des mentions comme « **très moyen** », « **inégal** », ou des observations sur le **manque d'adéquation** entre le concours et les compétences attendues pour la catégorie.

Cela démontre une perception de variabilité dans le niveau et un questionnement sur l'alignement des attentes avec les compétences observées.

Les examinateurs soulignent principalement la qualité de communication et de présentation, ainsi que l'engagement professionnel et la motivation manifestés par les candidats. Enfin, une bonne technicité est observée chez certains, même si elle reste moins constante.

En revanche, les examinateurs notent principalement un manque de préparation, associé à des connaissances professionnelles limitées, notamment en culture territoriale et en management. Ils relèvent aussi un déficit de recul et de capacité de synthèse, certains candidats restant centrés sur leur seule expérience.

Le seuil d'admission

Après délibération et vote, le jury a arrêté la liste des admis à 385 candidats

Après délibération et vote, le jury a arrêté la liste des admis à 385 candidats et un seuil d'admission à 11,50.

La moyenne générale des admis est de 15,35 / 20.

LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

Les inscrits, présents, admissibles et admis

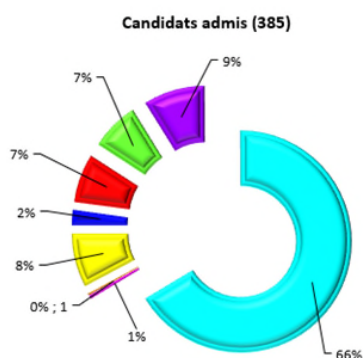
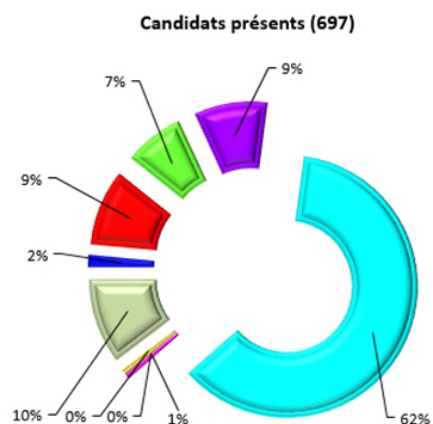
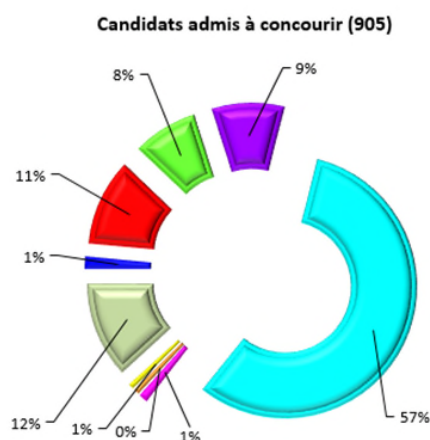
Nombre de postes	545
Nombre d'admis à concourir	905
Nombre de candidats présents	697
Nombre d'admis	385

Les candidats ayant suivi la formation CNFPT

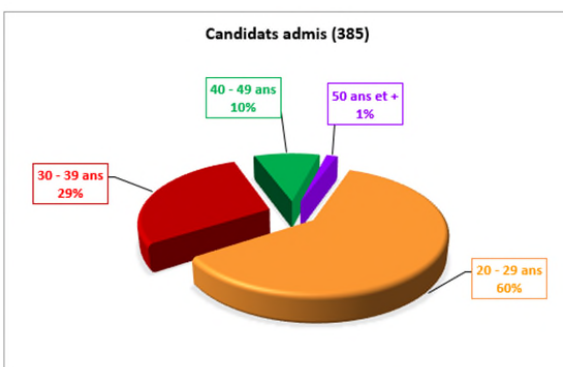
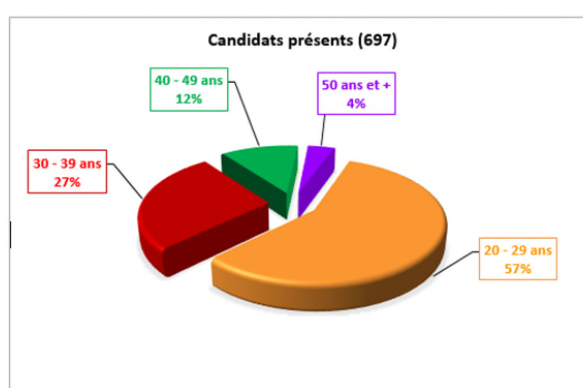
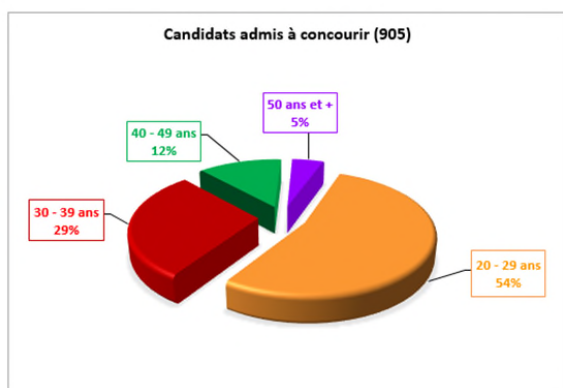
Candidats ayant déclaré avoir suivi la formation					
Admis à concourir		Présents		Admis	
Nombre	% sur l'ensemble des candidats (905)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (697)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (385)
336	37,13	283	40,60	172	44,68

Le profil des candidats

- LA RÉPARTITION PAR TYPE D'EMPLOYEUR -



- RÉPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR GENRE -



Admis à concourir : 871 femmes (96,24 %) et 34 hommes (3,76 %)
 Présents : 674 femmes (96,07 %) et 23 hommes (3,30 %)
 Admis : 371 femmes (96,36 %) et 14 hommes (3,64 %)

CONCLUSION

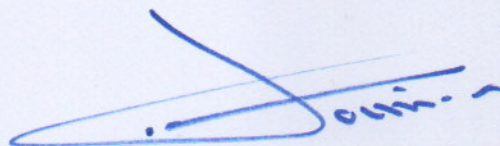
Le taux de réussite de ce concours s'élève à 42,54 %.

Le jury conclut ses travaux en soulignant la qualité d'organisation de ce concours et remercie l'ensemble des acteurs de leur investissement.

La liste d'aptitude prend effet le 21 novembre 2024.

Fait à Lieusaint, 14 novembre 2024

Le Président du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Fournier', with a large, stylized flourish above it.

Pascal FOURNIER